

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 14 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de voix pour : 11
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alexandra BUTEL, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Louis SERRES, Alain LAURENS, Jean-Marie PRAYER, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Jérémy SARRAZIN, Marie-Paule ROGOU,
Excusés/pouvoirs : Marie-Jo CAYOL (pouvoir à F. PRAL),
Absents : Cécile LAPEYRE

Secrétaire de séance : Jacqueline PUGET

Objet : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) – participation de la Commune

Mme le Maire expose :

Le Département des Hautes-Alpes gère le fonds de solidarité logement (FSL - loi 90-449 du 31 mai 1990 modifiée).

Ce fonds accorde des aides financières pour l'accès ou le maintien dans le logement. Il permet de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement social exercées par des travailleurs sociaux, pour permettre aux personnes qui en ont besoin d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Ce dispositif a pour finalité de permettre d'accéder à un logement ou d'obtenir un logement plus en adéquation avec sa situation familiale. Le FSL aide les familles en allouant des aides financières sous forme de subvention et/ou de prêt.

La participation financière de la commune du Dévoluy, à hauteur de 0.40€ par habitant (921 habitants recensés), serait de 368.40€ pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** le versement d'une participation de 368.40 € au FSL pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Département des Hautes-Alpes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 25-03-2024
Publié le : 25-03-2024
Affiché le : 25-03-2024



Hautes-Alpes

le département

Pôle Cohésion Sociale et Solidarités
Direction de l'Action Sociale et Maison Départementale de l'Autonomie

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Loi n° 90.449 du 31 mai 1990 modifiée

Entre le Département des Hautes-Alpes, représenté par Monsieur le Président du
Département,

Et la Commune de Le Désert représentée par son Maire,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Pour l'année 2024, la commune de _____ verse au
Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), dans le cadre du Plan Départemental
d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
(PDALHPD), la somme de :

368,40 Euros

Article 2 : L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hautes-
Alpes, liée par convention avec le Président du Département des Hautes-Alpes, est
chargée de percevoir ces fonds et d'assurer l'exécution financière des décisions du
comité directeur du FSL.

Article 3 : La présente convention est conclue pour l'année 2024.

Fait à Gap, le

Le Maire de

Le Président du Département des
Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement - Année 2024

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2024

Source : INSEE

Tarif par habitant : 0,40 €

Commune	Recensement	Participation	Participation prévisionnelle
ABRIES RISTOLAS	388	0,40 €	155,20 €
AIGUILLES	388	0,40 €	155,20 €
ANCELLE	928	0,40 €	371,20 €
ARGENTIERE LA BESSEE (L')	2334	0,40 €	933,60 €
ARVIEUX	356	0,40 €	142,40 €
ASPREMONT	372	0,40 €	148,80 €
ASPRES LES CORPS	98	0,40 €	39,20 €
ASPRES SUR BUECH	818	0,40 €	327,20 €
AUBESSAGNE	744	0,40 €	297,60 €
AVANCON	427	0,40 €	170,80 €
BARATIER	645	0,40 €	258,00 €
BARCILLONNETTE	132	0,40 €	52,80 €
BARRET-SUR-MEOUGE	191	0,40 €	76,40 €
BATIE MONTSALEON (LA)	277	0,40 €	110,80 €
BATIE NEUVE (LA)	2666	0,40 €	1 066,40 €
BATIE VIEILLE (LA)	337	0,40 €	134,80 €
BEAUME (LA)	154	0,40 €	61,60 €

BERSAC (LE)	141	0,40 €	56,40 €
BREZIERS	248	0,40 €	99,20 €
BRIANCON	10875	0,40 €	4 350,00 €
BUISSARD	205	0,40 €	82,00 €
CEILLAC	282	0,40 €	112,80 €
CERVIERES	197	0,40 €	78,80 €
CHABESTAN	175	0,40 €	70,00 €
CHABOTTES	960	0,40 €	384,00 €
CHAMPCELLA	186	0,40 €	74,40 €
CHAMPOLEON	137	0,40 €	54,80 €
CHANOUSSE	40	0,40 €	16,00 €
CHAPELLE EN VALGAUDEMAR (LA)	107	0,40 €	42,80 €
CHÂTEAU VILLE VIEILLE	322	0,40 €	128,80 €
CHATEAUNEUF D'OZE	33	0,40 €	13,20 €
CHATEAUROUX LES ALPES	1246	0,40 €	498,40 €
CHATEAUVIEUX	543	0,40 €	217,20 €
CHORGES	3145	0,40 €	1 258,00 €
CREVOUX	126	0,40 €	50,40 €
CROTS	1166	0,40 €	466,40 €
DEVOLUY	921	0,40 €	368,40 €
EMBRUN	6751	0,40 €	2 700,40 €
CHAUFFAYER	134	0,40 €	53,60 €
EOURES	208	0,40 €	83,20 €
EPINE (L')	202	0,40 €	80,80 €
ESPARRON	58	0,40 €	23,20 €

ESPINASSES	818	0,40 €	327,20 €
ETOILE-SAINT-CYRICE	26	0,40 €	10,40 €
EYGLIERS	807	0,40 €	322,80 €
FARE EN CHAMPSAUR (LA)	473	0,40 €	189,20 €
FAURIE (LA)	311	0,40 €	124,40 €
FOREST SAINT JULIEN	342	0,40 €	136,80 €
FOUILLOUSE	269	0,40 €	107,60 €
FREISSINIÈRES	200	0,40 €	80,00 €
FREISSINOUSE (LA)	964	0,40 €	385,60 €
FURMEYER	189	0,40 €	75,60 €
GAP	40194	0,40 €	16 077,60 €
GARDE COLOMBE	533	0,40 €	213,20 €
GLAIZIL (LE)	174	0,40 €	69,60 €
GRAVE (LA)	487	0,40 €	194,80 €
GUILLESTRE	2376	0,40 €	950,40 €
HAUTE-BEAUME (LA)	8	0,40 €	3,20 €
JARJAYES	477	0,40 €	190,80 €
LARAGNE MONTEGLIN	3637	0,40 €	1 454,80 €
LARDIER ET VALENCA	371	0,40 €	148,40 €
LAYE	248	0,40 €	99,20 €
LAZER	353	0,40 €	141,20 €
LETTRET	203	0,40 €	81,20 €
MANTEYER	491	0,40 €	196,40 €
MEREUIL	98	0,40 €	39,20 €

MOLINES EN QUEYRAS	306	0,40 €	122,40 €
MONETIER ALLEMONT	292	0,40 €	116,80 €
MONETIER LES BAINS (LE)	1040	0,40 €	416,00 €
MONTDAUPHIN	173	0,40 €	69,20 €
MONTBRAND	70	0,40 €	28,00 €
MONTCLUS	52	0,40 €	20,80 €
MONTGARDIN	485	0,40 €	194,00 €
MONTGENEVRE	470	0,40 €	188,00 €
MONTJAY	106	0,40 €	42,40 €
MONTMAUR	552	0,40 €	220,80 €
MONTROND	91	0,40 €	36,40 €
MOTTE EN CHAMPSAUR (LA)	214	0,40 €	85,60 €
MOYDANS	43	0,40 €	17,20 €
NEFFES	807	0,40 €	322,80 €
NEVACHE	378	0,40 €	151,20 €
NOSSAGE ET BENEVENT	13	0,40 €	5,20 €
NOYER (LE)	309	0,40 €	123,60 €
ORCIERES	700	0,40 €	280,00 €
ORPIERRE	363	0,40 €	145,20 €
ORRES (LES)	532	0,40 €	212,80 €
OZE	103	0,40 €	41,20 €
PELLAUTIER	845	0,40 €	338,00 €
PIARRE (LA)	90	0,40 €	36,00 €
POET (LE)	809	0,40 €	323,60 €

POLIGNY	352	0,40 €	140,80 €
PRUNIERES	313	0,40 €	125,20 €
PUY SAINT ANDRE	476	0,40 €	190,40 €
PUY-SAINT-EUSEBE	191	0,40 €	76,40 €
PUY-SAINT-PIERRE	536	0,40 €	214,40 €
PUY SAINT VINCENT	284	0,40 €	113,60 €
PUY SANIERES	278	0,40 €	111,20 €
RABOU	89	0,40 €	35,60 €
RAMBAUD	402	0,40 €	160,80 €
REALLON	247	0,40 €	98,80 €
REMOLLON	473	0,40 €	189,20 €
REOTIER	213	0,40 €	85,20 €
RIBEYRET	113	0,40 €	45,20 €
RISOUL	678	0,40 €	271,20 €
ROCHE DE RAME (LA)	885	0,40 €	354,00 €
ROCHE DES ARNAUDS (LA)	1670	0,40 €	668,00 €
ROCHEBRUNE	195	0,40 €	78,00 €
ROCHETTE (LA)	487	0,40 €	194,80 €
ROMETTE	1741	0,40 €	696,40 €
ROSANS	491	0,40 €	196,40 €
ROUSSET	177	0,40 €	70,80 €
SAINT-ANDRE- D'EMBRUN	724	0,40 €	289,60 €
SAINT-ANDRE-DE- ROSANS	160	0,40 €	64,00 €
SAINT APPOLINAIRE	206	0,40 €	82,40 €

SAINT AUBAN D'OZE	80	0,40 €	32,00 €
SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	2147	0,40 €	858,80 €
SAINT-CHAFFREY	1561	0,40 €	624,40 €
SAINT CLEMENT SUR DURANCE	327	0,40 €	130,80 €
SAINT CREPIN	737	0,40 €	294,80 €
SAINT ETIENNE LE LAUS	324	0,40 €	129,60 €
SAINT FIRMIN	459	0,40 €	183,60 €
SAINT-JACQUES-EN- VALGAUDEMAR	129	0,40 €	51,60 €
SAINT JEAN SAINT NICOLAS	1167	0,40 €	466,80 €
SAINT JULIEN EN BEAUCHENE	136	0,40 €	54,40 €
SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR	379	0,40 €	151,60 €
SAINT LAURENT DU CROS	570	0,40 €	228,00 €
SAINT LEGER LES MELEZES	380	0,40 €	152,00 €
SAINT MARTIN DE QUEYRIERES	1161	0,40 €	464,40 €

SAINT MAURICE EN VALGAUDEMAR	122	0,40 €	48,80 €
SAINT MICHEL DE CHAILLOL	372	0,40 €	148,80 €
SAINT PIERRE AVEZ	33	0,40 €	13,20 €
SAINT PIERRE D'ARGENCON	158	0,40 €	63,20 €
SAINT-SAUVEUR	517	0,40 €	206,80 €
SAINT-VERAN	172	0,40 €	68,80 €
SAINT COLOMBE	61	0,40 €	24,40 €
SAIX (LE)	128	0,40 €	51,20 €
SALEON	85	0,40 €	34,00 €
SALERANS	82	0,40 €	32,80 €
SALLE LES ALPES (LA)	946	0,40 €	378,40 €
SAULCE (LA)	1421	0,40 €	568,40 €
SAUZE DU LAC (LE)	154	0,40 €	61,60 €
SAVINES LE LAC	1146	0,40 €	458,40 €
SAVOURNON	252	0,40 €	100,80 €
SERRES	1325	0,40 €	530,00 €
SIGOTTIER	87	0,40 €	34,80 €
SIGOYER	752	0,40 €	300,80 €
SORBIERS	44	0,40 €	17,60 €
TALLARD	2366	0,40 €	946,40 €
THEUS	229	0,40 €	91,60 €
TRESCLEOUX	309	0,40 €	123,60 €
UPAIX	483	0,40 €	193,20 €

VAL BUECH-MEOUGE	1345	0,40 €	538,00 €
VAL DES PRES	632	0,40 €	252,80 €
VALDOULE	219	0,40 €	87,60 €
VALLUISE-PELVOUX	1171	0,40 €	468,40 €
VALSERRES	286	0,40 €	114,40 €
VARS	585	0,40 €	234,00 €
VENTAVON	632	0,40 €	252,80 €
VEYNES	3385	0,40 €	1 354,00 €
VIGNEAUX (LES)	537	0,40 €	214,80 €
VILLARD D'ARENE	296	0,40 €	118,40 €
VILLARD-LOUBIERE	36	0,40 €	14,40 €
VILLARD-SAINT- PANCRAE	1483	0,40 €	593,20 €
VITROLLES	215	0,40 €	86,00 €



Hautes-Alpes le département

Pôle Cohésion Sociale et Solidarités
Direction de l'Action Sociale et Maison Départementale de l'Autonomie

INSERTION

Affaire suivie par : Laëtitia DEBELLE

☎ : 04 92 40 38 69

✉ : laetitia.debelle@hautes-alpes.fr

Modalités de participation des communes au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

COMMUNE DE

La commune :

- souhaite participer au financement du FSL
- ne souhaite pas participer au financement du FSL

En cas d'accord, merci de retourner cette fiche accompagnée de la délibération du Conseil Municipal et de la convention FSL jointe au présent courrier.

En cas de contribution au financement du FSL, la commune :

- souhaite participer aux commissions FSL
- ne souhaite pas participer aux commissions FSL

Si la collectivité souhaite participer régulièrement aux commissions, son représentant sera :

Madame, Monsieur.....
Fonctions *.....

La collectivité participant régulièrement aux commissions :

- souhaite recevoir l'ordre du jour des commissions
- ne souhaite pas recevoir l'ordre du jour des commissions

L'adresse mail de la collectivité pour la réception de l'ordre du jour est :

-----@-----

Le Maire

(Cachet et signature)

Je vous remercie de bien vouloir retourner ce document au service Insertion du
Département des Hautes-Alpes.

Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux - CS 66005 - 05008 GAP CEDEX - Tél. : 04 92 40 39 61 - Fax : 04 92 40 38 70

Adressez votre correspondance à M. le Président du Département

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire ces opérations à votre compte (virements, paiement des quinzaines, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	05000	00001000048	08
Identifiant international de compte bancaire - IBAN			
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1007	1050 0000	0010 0004 808

TITULAIRE DU COMPTE

UDAF
 FONDS SOLIDARITE LOGEMENT
 116 BD POMPIDOU
 05010 GAP CEDEX

Domiciliation
TPGAP
Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC
BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

